Consignes aux participants des balades Trégor Bicyclette

1] Participation

- Chacune des balades est gratuite
- Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte

2] Consignes concernant le vélo

- Le vélo doit être en bon état ; vérifier, avant participation, freinage et pression des pneus
- Pour les balades de nuit, le vélo doit être équipé des lumières et catadioptres réglementaires et vous devez porter un gilet réfléchissant (voir fiche spécifique sur le site de Trégor Bicyclette)

3] Consignes sur la façon de rouler en groupe

- Nous respectons le Code de la Route
- Nous roulons en file indienne
- Nous gardons nos distances avec le cycliste qui nous précède (l'équivalent d'un vélo environ) …sans faire de trou cependant
- Nous ne dépassons pas la ligne médiane de la route
- Un bras levé signifie qu'il y a un danger (défectuosité de la chaussée, obstacle divers, cycliste en difficulté, …) : soyons prêt à freiner voire à s'arrêter
- Aux intersections, chacun respecte les priorités affichées par la signalisation routière. Nous ne suivons pas « aveuglement » le cycliste qui nous précède.
- Nous ne nous arrêtons jamais juste après une traversée de chaussée, mais toujours beaucoup plus loin afin de ne pas gêner les cyclistes qui nous suivent.
- La plupart d'entre nous n'ont pas l'habitude de rouler en groupe , aussi soyons vigilants et attentifs

4] Déroulement du parcours

- Nous ne dépassons pas le guide-file qui est en tête du cortège
- Nous suivons les instructions éventuelles des cyclistes voltigeurs qui encadrent le convoi (ils portent un gilet orange)

Bonne balade !
(version du 17/11/2026)

Trégor Bicyclette